

Livret 3



Comment voter ?



Sommaire

Se préparer pour voter	page 3
Comment faire pour voter ?	page 5
Vous avez besoin d'aide pour voter ?	page 17
Vous ne savez pas aller voter ?	page 19
Vous voulez plus d'informations ?	page 22
Vous avez déjà été voter et c'était difficile ?	page 23

Se préparer pour voter

Avant le jour des élections,
vous allez recevoir **une convocation**
dans votre boîte aux lettres.
C'est votre invitation pour aller voter.



Une convocation c'est une lettre avec :

- votre nom,
- l'endroit où vous devez aller voter.

Vous n'avez rien reçu ?

Il faut demander à votre commune.

Il faut aller où pour voter ?

Il faut aller dans **un bureau de vote**.

Souvent c'est une école
ou la maison communale.



Il y a plein de bureaux de vote en Belgique.

Vous devez aller dans un bureau de vote
près de chez vous.

Pour savoir dans quel bureau de vote
il faut aller,
il faut regarder votre convocation.



Dans votre convocation, il y a :

- l'adresse de votre bureau de vote,
- le numéro de votre bureau de vote,

Il est aussi écrit quand le bureau de vote
est ouvert.

Il faut apporter quoi ?

Pour aller voter, vous devez prendre :

- votre carte d'identité
- et votre convocation.

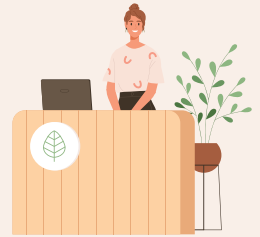


Si vous oubliez ces documents,
vous ne pourrez pas voter !

Comment faire pour voter ?

Voter c'est simple.
Il y a plusieurs étapes.
On va tout vous expliquer.

Pour vous aider, il y a des personnes
qui vous accueillent
au bureau de vote.
Ce sont le président et les assesseurs.



Vous habitez à Bruxelles ?
Vous allez voter sur un ordinateur.

Vous habitez en Wallonie ?
Vous allez voter sur des papiers.

Comment voter à Bruxelles ?

Les étapes pour voter sur un ordinateur :

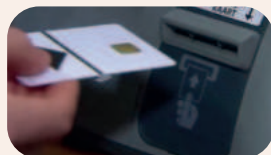
1. Vous allez au bureau de vote.



2. Vous donnez votre carte d'identité et votre convocation à une personne du bureau de vote.



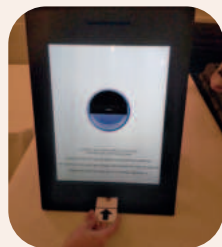
3. Vous recevez une carte de vote pour l'ordinateur.



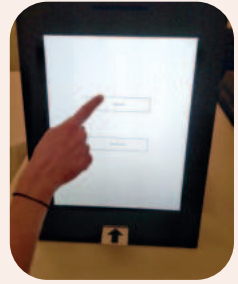
4. Vous allez dans l'isoloir.
L'isoloir c'est une petite cabine pour voter.



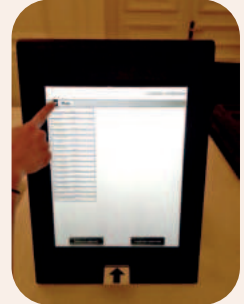
5. Vous mettez la carte dans l'ordinateur.
Il y a une ligne noire sur la carte.
La ligne noire doit être au-dessus.



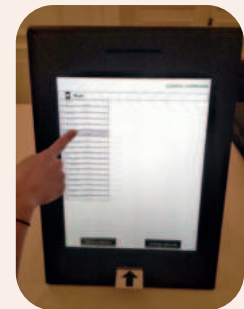
6. Pour voter, vous posez votre doigt sur l'écran de l'ordinateur.
Vous avez **4 possibilités** pour voter.



- Vous pouvez voter pour **un parti**.
Ça veut dire que vous votez pour une liste de personnes.
Pour voter pour une liste, il faut appuyer sur la liste de votre choix.

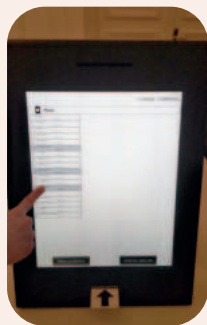


- Vous pouvez voter pour **une personne**.
Il faut appuyer sur la personne de votre choix.

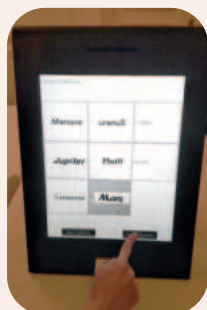


- Vous pouvez voter pour **plusieurs personnes** qui sont dans le même parti.
Il faut appuyer sur les personnes de votre choix.

Vous pouvez voter pour plusieurs personnes. Mais vous ne pouvez pas voter pour des personnes qui sont dans des partis différents.



- Vous n'êtes pas d'accord avec les idées des partis ? Vous pouvez faire **un vote blanc**. C'est quand vous ne votez pour personne. Il faut appuyer sur la case vote blanc.



7. À chaque étape, vous devez appuyer sur confirmer.

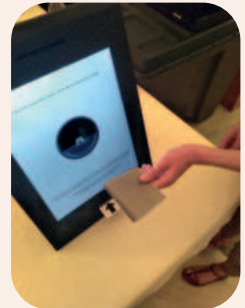


8. Quand vous avez voté,
il faut reprendre la carte de vote.



9. L'ordinateur imprime
votre bulletin de vote.

10. Vous devez plier
le bulletin de vote en 2
avec les écritures à l'intérieur.
C'est pour cacher ce qui est écrit
sur le bulletin de vote.
Comme ça on ne voit pas
pour qui vous avez voté.



11. Vous sortez de l'isoloir.

12. Vous donnez la carte de vote
à une personne du bureau de vote.

13. Vous scannez le code barre qui est sur le bulletin de vote.



14. Vous mettez le bulletin de vote plié dans l'urne.

C'est une boîte pour mettre les bulletins de vote.



15. Vous reprenez votre convocation et votre carte d'identité.



16. Une personne du bureau de vote va mettre un cachet sur votre convocation.

Le cachet veut dire que vous avez voté.



Après avoir voté, il faut garder votre convocation pendant un mois.

Comment voter en Wallonie ?

Les étapes pour voter sur papier :

1. Vous allez au bureau de vote.
2. Vous donnez votre carte d'identité et votre convocation à une personne du bureau de vote.



3. Vous recevez plusieurs bulletins de vote différents.

Le 9 juin, vous allez recevoir 3 bulletins de vote.

- un bulletin de vote pour les élections fédérales. C'est un papier blanc.



- un bulletin de vote pour les élections européennes. C'est un papier bleu.



- un bulletin de vote pour les élections régionales. C'est un papier rose.



Le 13 octobre, vous allez recevoir
2 bulletins de vote.

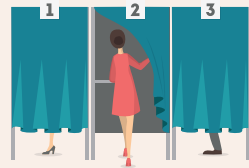
- un bulletin de vote
pour les élections communales.
C'est un papier blanc.



- un bulletin de vote
pour les élections provinciales.
C'est un papier vert.



- 4.** Vous allez dans l'isoloir.
L'isoloir c'est une petite cabine
pour voter.



5. Dans l'isoloir, il y a un crayon rouge.

Pour voter, vous devez utiliser le crayon rouge.



Vous avez **4 possibilités** pour voter.

- Vous pouvez voter pour **un parti**.

Ça veut dire que vous votez pour une liste de personnes.

Pour voter pour une liste, il faut colorier la case au-dessus de la liste.

LISTE <input checked="" type="checkbox"/>	
MARC	<input type="checkbox"/>
LAETICIA	<input type="checkbox"/>
ANTONIO	<input type="checkbox"/>
AHMED	<input type="checkbox"/>
JULIE	<input type="checkbox"/>
VIVIANE	<input type="checkbox"/>
ILIR	<input type="checkbox"/>
AMANDA	<input type="checkbox"/>

- Vous pouvez voter pour **une personne**.

Il faut colorier la case à côté du nom de la personne.

LISTE <input type="checkbox"/>	
CANDIDAT 1	<input type="checkbox"/>
CANDIDAT 2	<input checked="" type="checkbox"/>
CANDIDAT 3	<input type="checkbox"/>
CANDIDAT 4	<input type="checkbox"/>
CANDIDAT 5	<input type="checkbox"/>
CANDIDAT 6	<input type="checkbox"/>
CANDIDAT 7	<input type="checkbox"/>
CANDIDAT 8	<input type="checkbox"/>

- Vous pouvez voter pour **plusieurs personnes** qui sont dans le même parti.

Il faut colorier les cases à côté du nom des personnes.

LISTE <input type="checkbox"/>	
DAVID	<input type="checkbox"/>
LAETICIA	<input checked="" type="checkbox"/>
AHMED	<input checked="" type="checkbox"/>
CHARLOTTE	<input type="checkbox"/>
JUAN	<input type="checkbox"/>
AMANTA	<input type="checkbox"/>
THOMAS	<input checked="" type="checkbox"/>
CINDY	<input checked="" type="checkbox"/>

Vous pouvez voter
pour plusieurs personnes.
Mais vous ne pouvez pas voter
pour des personnes
qui sont dans des partis différents.

- Vous n'êtes pas d'accord avec les idées des partis ?

Vous pouvez faire un **vote blanc**.

C'est quand vous ne votez
pour personne.

Il ne faut pas colorier de case.

LISTE <input type="checkbox"/>	
ELA	<input type="checkbox"/>
MARC	<input type="checkbox"/>
MARJA	<input type="checkbox"/>
ELIK	<input type="checkbox"/>
KASHIDA	<input type="checkbox"/>
BEN	<input type="checkbox"/>
CHRISTIANE	<input type="checkbox"/>
PAUL	<input type="checkbox"/>

Attention, il faut colorier les cases
pour voter.

Mais il ne faut pas dessiner ou écrire
sur le bulletin de vote.

Sinon votre vote ne comptera pas.

6. Vous devez plier vos bulletins de vote en 2 avec les écritures à l'intérieur.

C'est pour cacher ce qui est écrit sur le bulletin de vote.

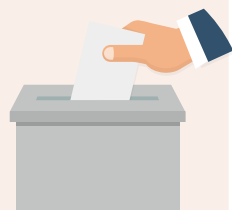
Comme ça on ne voit pas pour qui vous avez voté.



7. Vous sortez de l'isoloir.

8. Vous allez devant l'urne.

L'urne c'est la boîte avec un trou au-dessus pour mettre le bulletin de vote.



9. Vous mettez les bulletins de vote pliés dans l'urne.

10. Vous reprenez votre carte d'identité et votre convocation.



11. Une personne du bureau de vote
va mettre un cachet
sur votre convocation.

Le cachet veut dire que vous avez voté.



Après avoir voté, il faut garder
votre convocation pendant un mois.

Vous avez besoin d'aide pour voter ?

Parfois on a besoin d'aide pour aller voter.

Vous pouvez avoir quoi comme aide ?

- **Quelqu'un peut vous accompagner dans l'isoloir.**

Si le président de vote est d'accord, une personne de confiance peut vous accompagner dans l'isoloir.



Si le président de vote n'est pas d'accord, c'est le président qui va vous accompagner dans l'isoloir.

Vous pouvez aussi demander au président du bureau de vote de vous aider à voter.

Le président ou un assesseur peut vous accompagner dans l'isoloir.

C'est bien d'apporter un document qui explique que vous avez un handicap.



- **Les bureaux de vote sont accessibles pour les PMR.**

Vous avez des difficultés pour marcher ?

Ou vous utilisez un fauteuil roulant ?

Dans chaque bureau de vote,

il y a un isoloir accessible.

ça veut dire un isoloir

où c'est facile d'aller

même si on a des difficultés pour se déplacer.

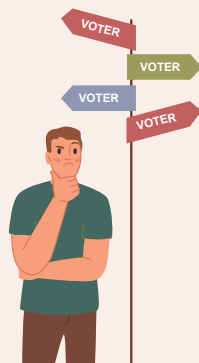


Vous pouvez demander

à la commune pour voter

dans un autre bureau de vote.

Si c'est plus facile pour vous.



Vous ne savez pas aller voter ?

Parfois on ne sait pas aller au bureau de vote.

Par exemple :

- parce qu'on est malade,
- parce qu'on doit travailler

Il faut une bonne raison.



Vous pouvez donner une procuration
à quelqu'un.

Ça veut dire que vous demandez
à quelqu'un d'autre de voter à votre place.

Attention, il faut demander
à une personne de confiance.
Vous devez dire
à votre personne de confiance
pour qui vous voulez voter.



Pour ça, il faut remplir un document.
Vous devez signer le document.
La personne qui va voter à votre place
doit aussi signer le document.



Il faut aussi qu'un professionnel
signe le document.

Par exemple :

- un médecin,
- un employeur

Ça dépend pourquoi
vous ne pouvez pas voter.



La personne qui va voter à votre place
doit apporter ce document
au bureau de vote.

Vous ne pouvez pas voter ?

Parfois on ne peut pas voter.

On ne peut pas voter quand :

- on a un administrateur de la personne
- et qu'un juge a décidé qu'on n'était pas capable de voter.

Un administrateur de la personne
c'est quelqu'un qui prend des décisions
à notre place.



Comment connaître les résultats des élections ?

Le soir des élections, vous pouvez :

- regarder les informations à la télévision ;
- regarder sur internet ;
- discuter avec vos proches ;
- lire le journal papier le lendemain.



Vous voulez avoir plus d'informations sur les élections ?

Pour les élections du 9 juin :

vous pouvez aller sur le site internet :

<https://elections.fgov.be>



Pour les élections du 13 octobre :

- Vous habitez en **Wallonie** ?

Vous pouvez aller sur le site internet :

<https://electionslocales.wallonie.be/>

- Vous habitez à **Bruxelles** ?

Vous pouvez aller sur le site internet :

<https://elections.brussels/>

Vous avez déjà voté et c'était difficile ?

Vous avez été voter ?

Et vous avez eu des difficultés ?

Il faut en parler.

Vous pouvez aller sur :

<https://www.vigilance-handicap-intellectuel.be/>



Vous pouvez aussi nous téléphoner

au 02 247 28 19

Vous pouvez aussi contacter **UNIA**.

UNIA c'est le centre

pour l'égalité des chances.

UNIA donne des informations sur vos droits.

UNIA peut vous aider à trouver des solutions.



Pour contacter UNIA, vous pouvez

appeler au 02 212 30 00

Inclusion asbl

Rue Colonel Bourg,
123 - 125 bte 6
1140 Bruxelles

Mail : secretariat@inclusion-asbl.be

Téléphone : 02 247 28 19